



PROGRAMME

Bilan de compétences

Action mentionnée au 2° de l'article L.6313-1 du Code du travail

DURÉE 14 heures	MODALITÉ Mixte	ACCESSIBILITÉ Oui	FINANCEMENT Personnel / Employeur
TARIF 1 750 €	CAPACITÉ 1 bénéficiaire	DÉLAI D'ACCÈS 15 jours ouvrés	SATISFACTION A VENIR

Programme créé le 19/06/2026



Public visé et prérequis

Pour qui ?

- Salariés du secteur privé
- Agents du secteur public / fonctionnaires
- Demandeurs d'emploi
- Travailleurs indépendants
- Particuliers

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour engager un bilan de compétences.

Objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour objectifs d'analyser, d'explorer et de valoriser vos compétences personnelles et professionnelles, vos aptitudes et motivations, afin de vous aider à définir un ou plusieurs projets professionnels en corrélation avec les besoins socio-économiques de votre territoire d'activité et de votre bassin de vie et, le cas échéant, un projet de formation pour y parvenir.

Le bilan de compétences vise ainsi à dessiner votre profil sur le plan professionnel afin de mieux connaître vos atouts. Cette démarche peut vous permettre soit de confirmer votre choix de carrière, soit de reconsidérer son évolution.

Les bilans de compétences sont réalisés conformément aux dispositions des articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail : « Les bilans de compétences ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

Durée et organisation

Le bilan de compétences comprend 14 heures d'accompagnement individuel, réparties en 7 séances de 2 heures. Ces heures correspondent aux échanges et aux travaux réalisés conjointement avec le consultant.

Entre les séances, un travail personnel peut être proposé à titre indicatif : analyse de réalisations, recherches documentaires, enquêtes métier ou préparation d'éléments utiles aux échanges. Réalisé en autonomie, il n'est pas comptabilisé dans les 14 heures d'accompagnement.

Le rythme et les modalités sont adaptés à votre situation. Le bilan se déroule généralement sur une période de 2 à 4 mois, selon un planning prévisionnel co-construit et ajustable d'un commun accord.

L'accompagnement est individualisé et confidentiel. Le livret de suivi retrace, après chaque séance, le travail réalisé, les outils mobilisés, les ajustements convenus et la suite de l'accompagnement.

Déroulement du bilan de compétences

Le bilan est organisé en trois phases réglementaires. Les objectifs initiaux peuvent être précisés, reformulés, complétés ou repriorisés au cours de l'accompagnement. Toute évolution est convenue avec le bénéficiaire et tracée dans le livret de suivi.



Phase 1 — Préliminaire

Analyse de la demande et co-construction du parcours

- Analyser votre demande, vos besoins, vos attentes et vos motivations.
- Confirmer votre consentement et le caractère volontaire de la démarche.
- Déterminer le format et le rythme les plus adaptés à votre situation.
- Définir conjointement les objectifs initiaux, les modalités d'accompagnement et le planning prévisionnel.
- Réaliser un auto-positionnement initial des objectifs sur une échelle de 0 à 5 et situer le point de départ de la réflexion.

Phase 2 — Investigation

Analyse du parcours, des compétences et des perspectives — en séances individuelles

- Analyser le parcours, les missions, les responsabilités et les réalisations.
- Identifier, illustrer et rendre lisibles les compétences acquises et transférables.
- Clarifier les motivations, les valeurs, les intérêts et les conditions de travail recherchées.
- Repérer les points forts, les ressources, les points de vigilance, les sources d'usure et les leviers d'engagement.
- Faire émerger et présélectionner plusieurs pistes d'évolution professionnelle.
- Confronter les pistes à la réalité du marché de l'emploi et aux besoins socio-économiques.
- Évaluer leur faisabilité : prérequis, formation ou VAE, rémunération, mobilité, financement et calendrier.
- Hiérarchiser un projet professionnel prioritaire et une alternative réaliste.

Phase 3 — Conclusion

Appropriation des résultats et formalisation du projet

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Valider le projet prioritaire, l'alternative et leurs conditions de réalisation.
- Formaliser un plan d'action réaliste, hiérarchisé et daté.
- Réaliser l'auto-positionnement final, mesurer l'évolution des objectifs et valider le document de synthèse.

Le document de synthèse est co-construit, commenté et remis au bénéficiaire à l'issue de la phase de conclusion. Il est personnalisé et confidentiel. Les résultats détaillés et le document de synthèse ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord du bénéficiaire.

Le suivi à 6 mois

Un entretien de suivi vous est proposé six mois après la fin du bilan afin d'apprécier l'impact de l'accompagnement sur votre carrière et de faire le point sur la réalisation concrète de votre projet professionnel et de votre plan d'action.



Votre consultant

Jérémy Barrafranca, consultant en bilan de compétences, vous accompagne tout au long de votre parcours. Vous bénéficiez d'un interlocuteur unique, du premier entretien à la remise de votre document de synthèse.

Formé à la conduite de bilans de compétences, Jérémy Barrafranca dispose d'une expérience en accompagnement professionnel et actualise régulièrement ses pratiques (veille sur les métiers, l'emploi et les dispositifs de formation professionnelle). Il intervient en présentiel en Occitanie et à distance sur l'ensemble du territoire français, ce qui lui permet de comprendre et de répondre aux besoins socio-économiques locaux comme à ceux d'un public national.

Posture et cadre déontologique

- Confidentialité des situations personnelles.
- Respect du volontariat et du rythme du bénéficiaire.
- Neutralité et posture éthique du consultant, garant du consentement et de la sécurité des échanges.

Méthodes pédagogiques, moyens techniques et ressources

Le bilan de compétences repose sur une méthodologie individualisée, conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail. L'accompagnement combine :

- des entretiens individuels personnalisés, centrés sur l'analyse du parcours, des compétences, des motivations et des projets ;
- des outils d'évaluation adaptés (questionnaires, exercices d'analyse) ;
- des recherches documentaires et des enquêtes métiers, réalisées avec l'appui méthodologique du consultant.

Adaptation de l'accompagnement

Le bilan de compétences est individualisé et adapté au profil, aux besoins, aux objectifs, aux contraintes et au rythme du bénéficiaire.

Lors de l'entretien préliminaire, le consultant détermine avec le bénéficiaire les modalités les plus adaptées : organisation des séances, horaires, rythme, présentiel ou distance, méthodes, outils et besoins éventuels de compensation.

Ces modalités peuvent être ajustées au cours de l'accompagnement, d'un commun accord. Les adaptations et les évolutions des objectifs sont tracées dans le livret de suivi.

Ressources techniques et pédagogiques

- De nombreux supports, outils et questionnaires adaptés à votre profil et à vos besoins.
- Centre de ressources : Un espace documentaire dédié au bilan de compétences est mis à la disposition du bénéficiaire. Il regroupe les supports méthodologiques, les ressources relatives aux métiers, à l'emploi, à la formation, ainsi que les informations concernant l'accessibilité et l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Classe virtuelle : Teams pour les séances à distance.



Résultats attendus

- Identifier, illustrer et valoriser vos compétences professionnelles et personnelles, notamment vos compétences transférables.
- Clarifier vos motivations, vos valeurs, vos critères de choix et les conditions de travail recherchées.
- Comparer plusieurs perspectives d'évolution adaptées à votre profil et à votre situation.
- Vérifier la cohérence et la faisabilité des pistes au regard du marché, des prérequis et de vos contraintes.
- Définir un projet professionnel prioritaire, une alternative réaliste et leurs conditions de réalisation.
- Construire un plan d'action réaliste, hiérarchisé et daté.
- Recevoir un document de synthèse co-construit, commenté, personnalisé et confidentiel.

Vous êtes l'unique propriétaire des résultats de votre bilan de compétences : vous seul(e) décidez de communiquer ou non les résultats de vos travaux.

Qualité et satisfaction

Atteinte des objectifs : synthèse remise avec un ou plusieurs projets professionnels identifiés et un plan d'action.

Évaluation et suivi

- Tout au long du bilan : suivi de l'avancement via le carnet de suivi, ajustement des objectifs lorsque cela est nécessaire.
- En fin de bilan : atteinte des objectifs, remise du document de synthèse, questionnaire de satisfaction et proposition d'un suivi à six mois.

Une remarque, une réclamation ?

En cas d'insatisfaction ou de suggestion d'amélioration, merci de nous en informer immédiatement par mail à jbarrafranca@outlook.fr, ou via le questionnaire de satisfaction en fin de bilan de compétences. Nous nous engageons à traiter et répondre à toute réclamation dans un délai de 72 heures après réception, dans le respect de la confidentialité de chaque demande.

Modalités pratiques



Capacité d'accueil et délai d'accès

Accompagnement individuel : un seul bénéficiaire à la fois. Le délai d'accès estimé entre votre demande et le début de la prestation est de 15 jours ouvrés.

Lieu et modalité

Le bilan de compétences peut être réalisé en présentiel, à distance ou selon une modalité mixte définie avec le bénéficiaire.

Pour les séances en présentiel, Jérémy Barrafranca EI met à disposition, ou s'assure de la mise à disposition, d'un espace individuel, calme et fermé, adapté à la réalisation du bilan de compétences et garantissant la discrétion ainsi que la confidentialité des échanges. **Adresse : IN'ESS 30 avenue Pompidor 11100 Narbonne**

Le lieu dispose des moyens matériels nécessaires au bon déroulement de l'accompagnement et aux recherches documentaires. Son accessibilité est vérifiée au regard des besoins identifiés avec le bénéficiaire. Lorsque des adaptations sont nécessaires, elles sont étudiées avec la référente handicap avant le début de l'accompagnement. Pour les séances à distance, le consultant intervient via TEAMS outil de visioconférence sécurisés depuis un espace préservant la confidentialité des échanges. Le bénéficiaire est également invité à s'installer dans un environnement calme et confidentiel et à disposer d'un équipement informatique ainsi que d'une connexion internet adaptés.

Accessibilité

Le bénéficiaire est invité à signaler, dès l'entretien préliminaire ou au cours de l'accompagnement, toute situation de handicap ou tout besoin particulier susceptible de nécessiter une adaptation.

La référente handicap étudie avec le bénéficiaire les besoins de compensation et les adaptations raisonnablement mobilisables : organisation des séances, rythme, horaires, supports, outils numériques, modalités de communication ou conditions matérielles d'accueil. Lorsque l'organisme ne peut pas répondre directement au besoin identifié, il recherche une solution avec les partenaires et les ressources spécialisées compétentes.

Référent handicap : BARRAFRANCA Jérémy Email : jbarrafranca@outlook.fr Tel : 06 80 18 24 12



Obligations des parties

Le bénéficiaire

- Atteste du caractère volontaire de sa démarche.
- S'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires et à fournir toutes les informations utiles à une mise en œuvre efficace de son bilan de compétences.

JÉRÉMY BARRAFRANCA EI

- S'engage à réaliser une prestation de bilan de compétences conforme aux dispositions du Code du travail.
- S'engage à mettre à disposition les moyens, outils et ressources nécessaires et à assurer un suivi individualisé.
- S'engage sur le respect de la confidentialité et du consentement, conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail.

Modalités d'inscription, financement et tarif

Modalités d'inscription

Avant toute inscription, un entretien préalable est réalisé afin d'analyser votre demande, vos besoins et vos motivations. Cet échange permet de vérifier que le bilan de compétences correspond à votre situation, de confirmer le caractère volontaire de votre démarche et de définir les modalités d'accompagnement les plus adaptées. Votre implication active est nécessaire tout au long du bilan.

Assiduité

Une feuille d'émargement est signée à chaque séance et un certificat de réalisation vous est remis en fin d'accompagnement.

Financement

Le bilan de compétences peut actuellement être financé :

- directement par le bénéficiaire, dans le cadre d'un autofinancement ;
- par l'employeur, sur les fonds propres de l'entreprise, notamment dans le cadre de son plan de développement des compétences.

Toute demande de prise en charge doit être acceptée avant le démarrage du bilan. Jérémy Barrafranca EI vous informe sur les solutions envisageables, sans pouvoir garantir la décision du financeur.

Tarif

1 750 € net de TVA. TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts. Le tarif est précisé dans le contrat ou la convention remis avant le début de l'accompagnement.

Contact

BARRAFRANCA Jérémy EI
IN'ESS 30 avenue Pompidor 11100 Narbonne
Email: jbarrafranca@outlook.fr
Tel: 06 80 18 24 12



Jérémy Barrafranca

Consultant en bilan de compétences

- Téléphone : 06 80 18 24 12
- E-mail : jbarrafranca@outlook.fr
- Adresse : IN'ESS, 30 avenue du Dr Paul Pompidor, 11100 Narbonne

En savoir plus : cadre légal du bilan de compétences — travail-emploi.gouv.fr